

Émergence et évolution historique de l'enfermement à Montréal, 1836-1913

Jean-Marie Fecteau, Sylvie Ménard, Marie-Josée Tremblay, Jean Trépanier et Véronique Strimelle

Volume 46, numéro 2, automne 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305057ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305057ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Fecteau, J.-M., Ménard, S., Tremblay, M.-J., Trépanier, J. & Strimelle, V. (1992). Émergence et évolution historique de l'enfermement à Montréal, 1836-1913. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 46(2), 263-271. <https://doi.org/10.7202/305057ar>

ÉMERGENCE ET ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'ENFERMEMENT À MONTRÉAL 1836-1913

JEAN-MARIE FECTEAU
SYLVIE MÉNARD
MARIE-JOSÉE TREMBLAY
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

JEAN TRÉPANIER
VÉRONIQUE STRIMELLE
Centre international de criminologie comparée
Université de Montréal

1 - OBJET DE LA RECHERCHE

De nos jours, l'enfermement est encore la réponse la plus visible apportée au problème de la délinquance. Une réponse combien ambiguë et contestée, qui se présente souvent davantage comme un réflexe de mise à l'écart que comme une solution efficace aux problèmes causés par certains comportements perçus comme dangereux ou déviants. En ce sens, on peut dire que l'enfermement est un type de réaction sociale pris au piège de l'histoire: inventés dans leur forme moderne au cœur du turbulent XIX^e siècle, la prison et l'asile sauront fort bien survivre à leurs créateurs, et ajouteront leur pesanteur propre à la recherche toujours recommencée d'un mode pertinent de gestion du crime et de la folie. Pourtant, curieusement, le développement de l'enfermement comme mesure répressive ou thérapeutique est une question où se manifestent d'importantes lacunes dans notre savoir:

- d'abord parce que si l'on commence à bien connaître les conditions politiques, sociales et idéologiques dans lesquelles sont nées la prison et l'asile modernes, on sait par contre très peu de chose de l'*évolution réelle* qu'ont connue ces institutions au cours de ces années cruciales de développement économique et social qui vont de 1850 à 1950;
- ensuite parce que, au sein de ce que Foucault appelait l'«archipel carcéral», l'on s'est surtout intéressé à l'institution présentée

[263]

comme la clef de voute de l'appareil répressif, soit le pénitencier, délaissant par là-même les autres éléments du réseau pénal et asilaire, tels les hôpitaux psychiatriques, la prison commune et les institutions pour mineurs délinquants ou en danger; or, ne serait-ce qu'en raison du nombre de personnes qu'elles touchèrent, ces institutions se sont avérées de loin plus présentes dans notre société que le pénitencier.

2 - PROBLÉMATIQUE ET CADRE THÉORIQUE

L'expansion du capitalisme est l'histoire de la croissance et de la systématisation d'une logique sociale fondée sur la loi du marché et la liberté des échanges¹. La liberté individuelle prend alors de multiples formes: possibilité, hors de toute contrainte arbitraire, de se déplacer, de s'exprimer, de disposer de ses biens et de sa force de travail, de s'associer, d'entreprendre. Cette liberté, même encadrée par le droit et limitée par les pouvoirs dévolus à l'État, apparaît comme la condition même d'existence du modèle social qui se met en place. La société civile se présente alors comme un *espace ouvert* à l'entreprise des citoyens.

Dans ces conditions, c'est toute la place et le statut de la *contrainte* qui sont à redéfinir. Une société fondée sur la liberté devait donc penser les limites d'application de ce qui apparaissait comme l'envers de cette liberté, soit la réclusion forcée. La contrainte, comme absence de liberté, en est ainsi venue à prendre la forme ultime de l'*enfermement*. Très vite, les critères justifiant le confinement alièrent les implications de la dangerosité aux exigences du traitement. C'est ainsi que deux grands domaines d'internement se mettent en place et se développent au XIX^e siècle: la prison (avec ses diverses variantes pour hommes, femmes et enfants) et l'asile.

Au cours des dernières décennies, de nombreux historiens et criminologues se sont penchés sur le processus historique de prise en charge des comportements marginaux ou déviants. On peut repérer, dans cette historiographie des modes de régulation sociale, quatre grands systèmes interprétatifs²:

1 - L'approche classique ou libérale, illustrée notamment par les travaux de Webb, Barnes, McKelvey, Teeters, Radzinowicz³,

1. Voir sur ce point l'étude classique de Karl Polanyi, *The Great Transformation. The Political and Economic Origins of our Times* (Boston, Beacon Press, (1944) 1957).

2. Nous suivons la classification esquissée dans Jean-Marie Fecteau, «The Role of Imprisonment in the Political Economy of Penal Reform, 1770-1830. Reflections in the Light of the Quebec Case». Conférence prononcée au congrès de l'*American Society for Legal History*, Toronto, le 25 octobre 1986.

3. Sidney Webb et Beatrice Webb, *English Prisons Under Local Government* (London, F. Cars (1922) 1963); Harry E. Barnes, *The Story of Punishment: a Record of Man Inhumanity*

interprète l'avènement de la prison et autres institutions d'enfermement comme un processus de réforme et de rationalisation permettant une prise en charge plus humaine et plus efficace du crime et de la pauvreté. Les philanthropes se présentent plus ou moins, dans ce modèle, comme les élites éclairées qui guident les décideurs politiques dans la voie du progrès.

- 2 - Les analyses en termes de «contrôle social» se démarquent radicalement de l'approche précédente, notamment en ce qu'elle veut mettre en évidence, de manière critique, le contexte socio-politique d'apparition des mesures de contrôle et les multiples liens qui unissent les différentes institutions vouées à la reproduction de l'ordre existant (voir notamment Rothman, Thompson, Donajgradski, Platt, Baldus, Ignatieff, Spitzer et Scull, Cohen et Scull, Black)⁴.
- 3 - De son côté, dans la foulée des travaux de Foucault⁵, une série d'études s'attache plutôt aux discours et aux procédures qui trahissent les pratiques de pouvoir au sein même du tissu social. La disciplinarisation des masses apparaît ici réductible à une technologie du pouvoir perceptible dans le discours philanthropique de la réforme et du traitement des marginaux (voir Donzelot, Castel, Gauchet et Swain, Perrot)⁶.

to Man (Montclair, N.J., Patterson Smith, (1930) 1972); Blake McKelvey, *American Prisons: a History of Good Intentions* (Montclair, N.J., Patterson Smith, (1936) 1977); Negley K. Teeters, *The Cradle of the Penitentiary: the Walnut Street Jail at Philadelphia, 1773-1835* (Philadelphia, 1955); Leon Radzinowicz et Roger Hood, *A History of English Criminal Law and its Administration from 1750* (London, Stevens, 1948-1986), 5 vol.

4. David J. Rothman, *The Discovery of the Asylum* (Boston, Little, Brown, 1971); *Conscience and Convenience. The Asylum and its Alternatives in Progressive America* (Boston, Little, Brown, 1980); Edward P. Thompson, *Whigs and Hunters: the Origins of the Black Act* (New York, Pantheon, 1975); A. P. Donajgradzki, *Social Control in 19th-Century Britain* (London, Croom Helm, 1977); Anthony M. Platt, *The Child Savers: the Invention of Delinquency* (Chicago, University of Chicago Press, 1977), 2^e édition; B. Baldus, «Social Control in Capitalist Societies: an Examination of the 'Problem of Order' in Liberal Democracies», *Cahiers canadiens de sociologie*, 2,3 (1977): 247-262; Michael Ignatieff, *A Just Measure of Pain. The Penitentiary in the Industrial Revolution, 1750-1850* (New York, Columbia University Press, 1978); Steven Spitzer et Andrew Scull, «Social Control in Historical Perspective: from Private to Public Responses to Crime», Piers Beirne et Rich Quinney, *Marxism and Law* (New York, Wiley, 1982), 236-251; Stanley Cohen et Andrew Scull, *Social Control and the State* (Oxford, Robertson, 1983); Donald Black, *Toward a General Theory of Social Control* (Orlando, Academic Press, 1984), 2 vol.

5. Michel Foucault, *Surveiller et punir: naissance de la prison* (Paris, Gallimard, 1975).

6. Jacques Donzelot, «Espace clos, travail, moralisation. Genèse et transformations parallèles de la prison et de l'hôpital psychiatrique», *Topique*, 3 (mai 1970): 125-152; «Le troisième âge de la répression», *Topique*, 6 (mai 1971): 93-130; Robert Castel, *L'ordre psychiatrique, l'âge d'or de l'aliénisme* (Paris, Éd. de Minuit, 1976); M. Gauchet et G. Swain, *La pratique de l'esprit humain. L'institution asilaire et la révolution démocratique* (Paris, Gallimard, 1980); Michelle Perrot, dir., *L'impossible prison* (Paris, Seuil, 1980).

4 - Enfin, une quatrième démarche insiste surtout sur l'économie politique qui sous-tend l'invention des systèmes modernes de répression et de contrôle (Rusche et Kirchheimer, Sellin, Melossi et Pavarini)⁷. Cette approche a le mérite de montrer le lien entre les bouleversements économiques, la reconstitution du marché du travail et la mise en place d'institutions visant à diffuser une discipline du travail selon le modèle industriel.

Ces divers modèles offrent des perspectives d'analyse auxquelles nous puisons largement, sans nous limiter à l'un d'entre eux en particulier. Par ailleurs, ils ne répondent que partiellement à nos besoins. D'une part, ils interrogent plus la philosophie pénale que les pratiques; or nous souhaitons confronter les deux pour mieux cerner le développement réel et les modalités d'adaptation et d'évolution de l'internement comme procédure sociale d'exclusion au long du développement du capitalisme. D'autre part, ils sont fondés essentiellement sur l'étude d'institutions destinées à des délinquants de sexe masculin, la plupart du temps adultes. Or la définition et la gestion de la déviance des garçons et, plus encore de celle des femmes et des filles, diffèrent trop de ce que l'on trouve chez les hommes adultes pour permettre l'emprunt intégral de ces modèles. Enfin, il faut souligner que les schémas explicatifs existants insistent largement sur la prise en charge de la réaction sociale par l'État. Or un modèle bien adapté aux institutions montréalaises de langue française s'occupant des femmes et des mineurs devra prendre en compte la place occupée par les communautés religieuses.

Notre programme de recherche⁸, on l'aura compris, se situe dans le long terme et donne une direction unificatrice à nos recherches plus ponctuelles. D'une part, il s'agit de comprendre les multiples interrelations qui traversent les divers champs d'application de la procédure d'enfermement, tout en ayant conscience, d'autre part, de l'ampleur du terrain à couvrir. C'est pourquoi, réservant pour l'avenir la possibilité d'étudier la *dimension asilaire* de la problématique de l'enfer-

7. G. Rusche, G. et O. Kirchheimer, *Punishment and Social Structure* (New York, Columbia University Press, 1939); Thorsten Sellin, *Pioneering in Penology. The Amsterdam Houses of Correction* (Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1944); D. Melossi et M. Pavarini, *The Prison and the Factory. Origins of the Penitentiary System* (London, Macmillan, 1981).

8. Un bref mot sur l'équipe de recherche interdisciplinaire qui a été formée. Sous la direction conjointe de Jean-Marie Fecteau, du département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal et de Jean Trépanier, du CICC et de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, trois étudiantes poursuivent actuellement des études doctorales dans le cadre de la recherche, soit Sylvie Ménard (histoire, UQAM) sur les centres d'accueil pour garçons, Véronique Strimelle (criminologie, Université de Montréal) sur les centres d'accueil pour filles et Marie-Josée Tremblay (histoire, UQAM) sur la prison pour femmes.

mement, nous centrerons notre attention, pour les trois années à venir, sur le volet *pénal* ou *quasi pénal*. Il est apparu nécessaire, en effet, de s'en tenir à ce domaine, notamment à cause de la richesse des sources, de la diversité des institutions concernées et du traitement très inégal qu'a réservé l'historiographie à celles-ci. Les institutions concernées sont surtout le *pénitencier*, la *prison* et les *centres d'accueil* pour garçons et filles délinquants ou en danger.

Parmi ces institutions, le cas du pénitencier demeure particulier: il s'agit d'une institution fédérale réservée aux crimes graves passibles de plus de deux ans d'emprisonnement. Sa création et son évolution sont par ailleurs relativement bien connues⁹. Or il en est tout autrement des autres institutions pénales dites de «première ligne», telles la prison commune et les centres d'accueil pour jeunes (écoles de réforme et d'industrie). Si l'on excepte la synthèse de Laplante¹⁰ et quelques travaux plus ponctuels¹¹, l'étude approfondie de ces institutions reste à faire.

Pourtant, la prison est une pièce centrale du dispositif d'interne-ment de la société moderne. Si le pénitencier ne touche qu'une minorité plus ou moins endurcie de prisonniers, passibles de la sanction exceptionnelle qu'il administre, la prison commune, comme d'ailleurs les écoles de réforme et d'industrie, reçoit pour sa part les délinquants ordinaires, vagabonds et petits voleurs, prostituées, ivrognes et autres.

9. Grâce notamment aux travaux de R. Baehre, «Origins of the Penitentiary System in Upper Canada», *Ontario History*, 69 (1979): 185-207; William A. Calder, *The Federal Penitentiary System in Canada, 1867-1899: a Social and Institutional History*, thèse de doctorat, University of Toronto, 1979; «Convict Life in Canadian Federal Penitentiaries, 1867-1900», Louis A. Knafla, dir., *Crime and Criminal Justice in Europe and Canada* (Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1981): 297-318; Dorothy E. Chunn, «Good Men Work Hard: Convict Labour in Kingston Penitentiary, 1835-1850», *Canadian Criminology Forum*, 4 (1981): 13-22; J. Alex. Edmison, «Kingston Penitentiary a Century ago», *Canada Welfare*, 25,5 (octobre 1949): 29-32; «Kingston Penitentiary and Charles Dickens», *Chitty's Law Journal*, 13,9 (1965): 225-257; «Some Aspects of 19th-Century Canadian Prisons», W. T. McGrath, dir., *Crime and its Treatment in Canada* (Toronto, Macmillan, 1965): 279-301; «The History of Kingston Penitentiary», *Historic Kingston*, 3 (1953-1954): 27-35; Will G. C. Norman, *A Chapter of Canadian Penal History: the Early Years of the Provincial Penitentiary at Kingston and the Commission Inquiry into its Management, 1835-1851*, Thèse de maîtrise, Queen's University, 1979; Bryan D. Palmer, «Kingston Mechanics and the Rise of the Penitentiary, 1833-1836», *Histoire Sociale/Social History*, 13 (mai 1980): 7-32; Sydney Shoom, «Kingston Penitentiary: the Early Decades», *Revue canadienne de criminologie*, 8 (1966): 215-220; C. J. Taylor, «The Kingston, Ontario Penitentiary and Moral Architecture», *Histoire Sociale/Social History*, 12 (1979): 385-408; Richard M. Zubrycki, *The Establishment of Canada's Penitentiary System: Federal Correctional Policy, 1867-1900* (Toronto, University of Toronto, Faculty of Social Work, 1980).

10. Jacques Laplante, *Prison et ordre social au Québec* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1989).

11. Une bibliographie complète a été constituée et est accessible aux chercheurs intéressés.

C'est à ces institutions qu'est confiée la gestion du crime au quotidien, ou du moins d'une bonne partie de la criminalité que l'appareil policier peut saisir au jour le jour. Ces institutions se donnent ainsi comme instruments de régulation et de moralisation d'une certaine déviance. C'est donc à ce niveau de l'appareil carcéral que nous voulons concentrer, à ce stade de notre programme, notre recherche.

L'apparition graduelle de ces diverses institutions autour du milieu du XIX^e siècle survient dans un espace de temps limité. De même, leur évolution est marquée par des événements qui sont contemporains les uns des autres. Ainsi, au début du XX^e siècle, les institutions montréalaises pour mineurs sont marquées par la création de la première cour des jeunes délinquants (1910), au moment où l'ouverture de la prison de Bordeaux vient marquer le développement de la prison elle-même. C'est pourquoi l'équipe a décidé, pour les trois années à venir, de se concentrer sur l'analyse de ces deux types d'établissement, pour la période allant du milieu du XIX^e siècle à la Première Guerre mondiale.

Comme cadre spatial de l'étude, nous avons opté pour la ville de Montréal: très tôt plaque tournante de l'industrie et réceptacle des populations émigrées de l'étranger comme de la campagne environnante, la métropole est un terrain d'étude fascinant pour saisir la mutation des procédures institutionnelles d'exclusion qui sont au cœur de notre projet¹².

3 - MÉTHODOLOGIE

La recherche sur les différents volets de notre programme a donné lieu à l'établissement d'une méthodologie commune qui puisse cependant respecter les spécificités de chaque type d'établissement. Nous sommes ainsi amenés à privilégier l'analyse de trois dimensions de l'enfermement pénal: les politiques, les pratiques (avec des volets qualitatif et quantitatif), ainsi que l'imaginaire et la perception de l'enfermement pénal.

L'analyse des politiques constitue probablement la partie de la recherche qui est la plus difficile à évaluer, étant donné qu'il nous faut recourir à des sources qui n'ont jamais été inventoriées. Nous pensons notamment aux archives du secrétaire provincial et surtout à celles du solliciteur général qui lui a succédé comme responsable des politiques pénales. La gestion des prisons et des institutions pour jeunes délinquants relevant du gouvernement provincial, c'est à Québec, aux

12. Notons qu'en ce qui concerne les institutions pour mineurs, notre attention se porte sur celles qui se développent en milieu francophone.

Archives nationales, que l'on doit, dans un premier temps, repérer l'information pertinente. Cependant, pour la période précédant la Confédération, il faut avoir recours aux Archives nationales du Canada à Ottawa. Des sources publiées sont en cours de dépouillement et devront être systématiquement analysées: on pense notamment aux rapports annuels des inspecteurs de prisons et asiles, disponibles à partir de 1859¹³, aux différents rapports d'enquête sur les institutions d'enfermement, aux documents de la session, aux journaux des chambres et aux débats parlementaires. Finalement, l'administration des politiques au niveau des institutions pourra être analysée à travers la correspondance de celles-ci avec l'État, les archives de l'Évêché et les documents administratifs internes aux institutions. Mentionnons notamment les archives laissées par des institutions comme les prisons du Pied-du-Courant¹⁴, sans oublier les archives de la prison des femmes de la rue Fullum (à partir de 1873), et des écoles de réforme et d'industrie du district de Montréal.

L'étude des politiques doit être systématiquement confrontée avec une analyse fine des *pratiques* pénales. Ici encore, les archives des institutions et autres sources seront mises à contribution et pourront nous renseigner sur le personnel, le régime disciplinaire et les modes de gestion des établissements. On pourra aussi y trouver un témoignage direct des rapports entretenus avec la clientèle de ces institutions. Un certain nombre de documents d'archives ont déjà été repérés. Nous avons toutefois dû constater certaines coupes sombres dans la documentation administrative, ce qui nous oblige à mettre au point des stratégies permettant d'atteindre des sources de données qui comblent en partie les lacunes de la documentation. Les sources de type qualitatif devront être analysées à la lumière de la littérature existante sur l'histoire comparative des institutions d'enfermement pénal. Plus concrètement, il s'agira de repérer les types de documents accessibles en archives et, éventuellement, leur appliquer une procédure d'indexation thématique. Déjà, l'équipe a établi une grille de lecture et d'analyse des informations repérées et l'a utilisée sur des documents déjà réunis.

L'analyse quantitative peut aussi apporter des informations essentielles à notre étude. Cette dimension de notre stratégie de recherche

13. Série précédée des rapports des inspecteurs du pénitencier de Kingston à partir de 1841.

14. Il semble bien cependant qu'il faille renoncer à retrouver les archives administratives de la prison du Pied-du-Courant et des premières années de la prison de Bordeaux. Ces documents ont probablement été détruits. Cette carence déplorable devra être contournée par le recours à des sources alternatives, telles les archives du Procureur général, la correspondance du shérif de Montréal, les rapports d'enquêtes sur la prison de Montréal et, bien sûr, les rapports annuels des inspecteurs des prisons et asiles.

constitue un volet fort exigeant en temps et en efforts. À eux seuls, les registres de la principale institution de détention, soit la prison de Montréal (prison des hommes et des femmes, mais utilisée également pour détenir des mineurs), constituent une série statistique en tout point exceptionnelle. La série est à toutes fins pratiques complète (à l'exception des années 1900 et 1901 pour la prison des hommes) de 1836 à 1912. Mieux encore, les données contenues dans ces registres restent virtuellement les mêmes pendant presque un siècle, soit de 1865 à 1952. Ces données nous renseignent, pour *chaque prisonnier*, sur le sexe, l'âge, l'origine, le niveau d'éducation, l'état civil, l'occupation, la résidence, le numéro de la cause, la récidive, le type d'infraction, les conditions et sources d'incarcération, la sentence et les conditions de libération. On est ainsi à même de saisir avec exactitude les flux d'internement, les caractéristiques de la population et le profil de la criminalité sanctionnée. S'ajoutent à cette série exceptionnelle les registres des centres de détention pour jeunes délinquants et en danger. Nous avons donc entrepris la mise sur support informatique des données contenues dans les *registres originaux*, en mettant au point un programme d'analyse et une grammaire informatique appropriée. Étant donné la masse de données impliquées, une stratégie d'échantillonnage s'est imposée. On peut d'ores et déjà estimer à au moins 45 000 unités (correspondant à un échantillon de 20% des entrées) la dimension du corpus informatique à constituer *pour la seule prison de Montréal* de 1836¹⁵ à 1913, soit une moyenne d'environ 600 individus par année. En ce qui concerne les mineurs, des données du même ordre ont été en partie recueillies; le travail de repérage est en cours pour les données manquantes.

Finalement, l'image que l'on se forme de ces institutions, les représentations qu'elles suscitent, les attentes de la population et la vision de la délinquance qui s'en dégage pourront être mises en lumière par une stratégie de recherche dans les journaux de la période, notamment aux époques (enquêtes, nouvelle construction, émeutes, scandales divers) où cette institution est le plus visible et est susceptible de faire l'objet d'une couverture par la presse écrite de l'époque.

4 - ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

À ce stade de la recherche, il est surtout question de constituer les instruments de travail qui serviront de base à l'analyse. Nous avons privilégié la mise au point d'instruments de recherche qui soient

15. Étant donné le nombre relativement restreint des emprisonnements avant 1850, l'équipe a décidé de faire remonter la cueillette des données dans les registres à l'année d'ouverture de la prison du Pied-du-Courant, soit 1836.

suffisamment larges pour permettre une analyse diversifiée de la thématique de recherche et en même temps de consultation facile.

Un fichier informatisé de plus de 45 000 fiches¹⁶, comportant un échantillon du cinquième de la population adulte et l'ensemble de la population des mineurs admis à la prison de Montréal au cours de la période étudiée, sera bientôt complété¹⁷. On y trouvera sur chaque personne détenue les informations apparaissant au registre de la prison, ce qui permettra de très intéressants croisements de variables.

Outre une bibliographie générale informatisée de plus de 4 000 titres, un répertoire des documents officiels québécois pertinents au domaine de la recherche a été publié¹⁸. Un dépouillement systématique de journaux de l'époque permettra bientôt de disposer de données informatisées tirées notamment du *Pays* (1852-1871), de *L'Opinion publique* (1871-1879) et de *La Patrie* (1879-1914).

Une grille d'indexation détaillée a été mise au point pour effectuer l'analyse thématique des documents. Déjà l'ensemble des rapports d'inspecteurs de prisons et asiles ont été indexés au moyen de cette grille pour les années 1841 à 1914; le tout doit être bientôt mis sur support informatique.

Ces divers instruments permettront d'entreprendre bientôt une véritable analyse du matériel déjà recueilli et indexé, en plus d'aborder celle de documents qui sont en cours de repérage.

Sans être la plus utilisée, l'enfermement demeure aujourd'hui la sanction pénale à laquelle l'on se réfère spontanément. Elle est centrale dans la législation criminelle, où la durée maximale de la peine d'emprisonnement constitue l'indice le plus connu de la gravité que le législateur voit dans les comportements qu'il interdit. Il n'en a pas toujours été ainsi. Ce n'est que depuis le siècle dernier que l'enfermement a acquis ce statut que l'on pourrait qualifier de sanction pénale par excellence. Examinant l'émergence et le développement de l'enfermement pénal des délinquants mineurs et adultes à Montréal au XIX^e siècle, la recherche en cours devrait fournir une meilleure compréhension des origines d'un appareil de contrôle social dont beaucoup de gens prennent pour acquis qu'il a existé de tout temps.

16. Dans la plupart des cas, le logiciel Filemaker Pro de MacIntosh a été utilisé pour la constitution de banques de données. Les mêmes données seront bientôt rendues accessibles sur système PC (logiciel Fox Pro).

17. Il y a lieu de mentionner la contribution essentielle apportée à la préparation et à l'entrée des données sur informatique par les personnes suivantes: Nancy Bourassa, Marc-André Bujold, Maryse Darsigny, Sylvie Dion, Line Gosselin, Jean-Pierre Robitaille et Denis Vézina.

18. J.-M. Fecteau, S. Ménard, M.-J. Tremblay et J. Trépanier, *Répertoire des documents officiels québécois ayant trait à l'histoire des prisons et des centres d'accueil pour jeunes délinquants et en danger, 1841-1950* (Montréal, Université de Montréal, Centre international de criminologie comparée, Coll. «Document de travail», n° 1, 1992).